



BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0373

Sabato 10.06.2000

LE LETTERE CREDENZIALI DELL'AMBASCIATORE DI FRANCIA PRESSO LA SANTA SEDE

LE LETTERE CREDENZIALI DELL'AMBASCIATORE DI FRANCIA PRESSO LA SANTA SEDE

Alle ore 11 di questa mattina, Giovanni Paolo II ha ricevuto in Udienza, in occasione della presentazione delle Lettere Credenziali, S.E. il Signor Alain Dejammet, Ambasciatore di Francia presso la Santa Sede.

Pubblichiamo di seguito il discorso rivolto dal Papa all'Ambasciatore di Francia nonché i cenni biografici essenziali di S.E. il Signor Alain Dejammet:

• DISCORSO DEL SANTO PADRE

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Il m'est agréable de souhaiter la bienvenue à Votre Excellence au moment de la présentation des lettres qui l'accréditent comme Ambassadeur de France près le Saint-Siège.

En m'adressant des paroles auxquelles je suis particulièrement sensible, vous manifestez la confiance qui marque les relations de votre pays avec le Saint-Siège. Je vous remercie de vous être fait l'interprète de Son Excellence Monsieur le Président de la République française, auquel je vous saurais gré de transmettre mes salutations déférentes. Je tiens à saluer tous vos compatriotes, m'associant tout spécialement à ceux qui vivent des épreuves personnelles, familiales ou sociales. Je n'oublie pas en particulier les nombreux foyers et les entreprises qui souffrent encore des catastrophes de l'hiver dernier qui se sont abattues sur le territoire national. Que tous soient assurés de ma proximité spirituelle. À travers vous, je souhaite encore adresser un salut cordial et affectueux aux pasteurs et aux fidèles de la communauté catholique de votre pays. Les yeux tournés vers les prochaines *Journées mondiales de la Jeunesse*, je me souviens des efforts qu'ils ont fournis pour le précédent rassemblement, dont les fruits sont nombreux; je les encourage à poursuivre leur mission spirituelle et leur engagement dans la société, par amour de leurs frères. À cela ils seront reconnus comme des serviteurs de tous, dans l'amour qui est la caractéristique des disciples du Christ.

2. Dans quelques semaines, pour une durée de six mois, votre pays assurera la présidence de l'Union européenne, en cette année où nous rappelons le cinquantième anniversaire de la proclamation de l'acte politique, le 9 mai 1950, acte qui, voulu par Jean Monnet et Robert Schuman, vos compatriotes, et par Konrad

Adenauer, donnait naissance à une nouvelle situation en Europe. J'apprécie l'esprit que vous évoquez et avec lequel les Autorités françaises souhaitent accomplir leur mission au service de l'Europe. Il revient à votre pays de poursuivre la direction de chantiers difficiles, pour répondre de manière concrète aux préoccupations et à l'immense attente non seulement des habitants du continent européen mais aussi de tous les partenaires qui, dans le monde, ont besoin de son aide pour leur propre développement. L'Union européenne est à la fois un enjeu et un défi; elle ouvre la voie à un avenir de paix et de solidarité, et à des collaborations toujours plus intenses entre les différents pays du continent et avec l'ensemble du monde. Il importe que, à tous les niveaux, les institutions et les personnes appelées à avoir une responsabilité aient en permanence le souci du bien commun de la communauté des nations, exerçant leur mission comme un service des populations, dans le respect des règles d'équité, de justice et de probité, essentielles pour tout homme, mais de manière toute spéciale pour ceux qui travaillent à la *res publica*. Il pourra ainsi être fait obstacle aux réseaux occultes, qui veulent profiter du grand marché européen pour blanchir l'argent de toute sorte de trafics qui sont indignes de l'homme, en particulier dans le domaine de la drogue, du commerce des armes et de l'exploitation des personnes, spécialement des femmes et des enfants. Les ressources, les richesses et les fruits de la croissance sur le continent, doivent pouvoir être affectés avant tout aux plus pauvres dans les différents pays, aux nations qui ont besoin de se développer davantage et qui sont actuellement encore marquées par les conséquences de la récession économique et des fluctuations des marchés financiers.

De tels défis, comme aussi la lutte contre le chômage, la protection de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns, supposent que la construction européenne ne soit pas d'abord une communauté d'intérêt, mais une communauté fondée sur des valeurs et sur la confiance mutuelle, plaçant l'homme au centre de tous les combats. Toutes les forces vives des nations sont appelées à collaborer au bien de tous, ayant soin de former, dans les différents pays, la jeune génération, qui a un idéal élevé comme elle l'a montré à Paris lors des dernières *Journées mondiales de la Jeunesse*, pour qu'elle soit capable, le moment venu, de prendre sa part de responsabilité. Dans cet esprit, les pays qui ont une tradition de formation à la conduite des affaires et à la vie civique ont le devoir de proposer une assistance aux nations qui sortent d'un long temps d'enfermement, pour aider les citoyens à acquérir une maturité politique indispensable à la vie publique. De même, il importe de développer toujours davantage chez nos contemporains une conscience européenne qui, prenant en compte les racines des peuples, les mobilisent pour qu'ils constituent une communauté de destin, grâce à une volonté politique qui s'attache à unir des peuples. Une telle perspective ne pourra advenir que si l'on privilégie une vision globale de l'homme et de la société, dont votre pays peut être un des promoteurs, en s'appuyant sur sa tradition, notamment sur les grands penseurs et les acteurs de la vie sociale qui ont marqué le vingtième siècle et qui ont insufflé un esprit nouveau, contribuant à la création d'une culture commune.

3. Vous venez d'évoquer la question des droits de l'homme, à laquelle vos compatriotes sont très sensibles, manifestant ainsi leur attention à ce qui est essentiel pour les personnes et pour la communauté nationale. En effet, les droits de l'homme sont le fondement de la reconnaissance de l'être humain et de la cohésion sociale. Il revient en premier lieu aux institutions publiques de garantir "efficacement les droits de la personne humaine: ces droits qui dérivent directement de notre dignité naturelle et qui, pour cette raison, sont universels, inaliénables et inviolables" (Jean XXIII, encyclique *Pacem in terris*, IV). Et parmi ces droits, le droit à l'existence et au respect de la vie est primordial, ainsi que le soutien de la famille, cellule de base de la société. L'allongement de la vie suppose aussi de porter une attention spéciale aux personnes âgées, pour qu'elles puissent vivre dans des conditions décentes et bénéficier jusqu'au terme naturel de leur existence des soins et de l'entourage nécessaires. En effet, au sein d'une nation, comment les individus pourraient-ils avoir confiance les uns dans les autres, si l'on ne garantit le bien le plus précieux de chacun, sa propre vie, qui ne peut être soumise simplement à des critères d'efficacité et de rentabilité, ou à des décisions purement arbitraires? Il est du devoir d'un pays, au nom des droits de l'homme, et c'est un honneur pour ses institutions, de soutenir et de défendre tout être humain contre ce qui bafoue sa dignité et ses droits, et d'apporter les aides spirituelles, humaines et matérielles, pour que l'existence de chacun soit belle et digne, et qu'aucune personne ne soit marginalisée. Dans cette perspective, je connais l'attachement de vos compatriotes à la défense de la dignité des enfants. De nombreuses associations œuvrent dans ce sens. Je ne peux que les encourager à poursuivre leur action, notamment pour que tout enfant puisse naître, jouir d'une famille, avec un père et une mère qui pourront l'aider à se construire personnellement et à engager des relations humaines équilibrées et équilibrantes, et ne pas être soumis à une exploitation honteuse.

4. Pour la jeunesse, il est important de développer la formation et l'éducation dans un contexte qui permette aux personnalités de s'épanouir. Je tiens à saluer l'action des enseignants, des éducateurs et des services sociaux, qui s'attachent avec patience et ténacité à guider les jeunes et à créer les conditions pour que l'enseignement puisse être accessible à tous et pour endiguer les fléaux qui marquent la société moderne, tels la violence et la drogue. C'est un service essentiel pour la nation, auquel toutes les institutions éducatives doivent apporter leur concours. Vous savez la part que l'Église en France prend depuis très longtemps dans ce domaine, en relation avec l'ensemble des partenaires du monde de l'éducation, dans un dialogue confiant et une estime mutuelle, avec le souci premier de servir les personnes et la communauté nationale, apportant sa spécificité et ses caractéristiques propres, et recevant les garanties et le soutien nécessaires à la réalisation de cette tâche d'intérêt national. Elle souhaite vivement poursuivre cette mission, dans le respect de ses convictions, pour donner aux jeunes et aux familles qui le désirent, en même temps qu'un enseignement de qualité, des perspectives philosophiques, théologiques et spirituelles qui correspondent à sa vision de l'homme et à l'enseignement du Magistère, dans le respect des règles propres à la laïcité qui, dans votre pays, donnent une assise juridique au service de l'éducation et à la liberté, permettant une autonomie des réalités terrestres et laissant aux confessions religieuses la faculté de réaliser leur mission. La loi française garantit aussi cette liberté en offrant aux familles la possibilité de faire donner à leurs enfants une éducation religieuse, par des heures laissées libres dans l'enseignement scolaire; il convient que tous les partenaires soient attentifs à faire en sorte que les éventuels changements de la carte scolaire laissent cette latitude, selon les lois en vigueur, en respectant les horaires et les rythmes des enfants et de leurs familles. Une telle perspective fait droit au souhait que l'éducation ne soit pas simplement l'apprentissage d'un savoir scientifique et technique, mais qu'elle soit aussi la transmission d'un savoir-faire, d'un savoir-vivre et de valeurs, fondés sur une démarche spirituelle et morale, qui font percevoir le sens de l'existence et qui, comme vous l'avez souligné, font partie du patrimoine de votre pays.

5. Comme je l'ai souvent rappelé, le premier des droits de l'homme est la liberté religieuse, dans le sens plein du terme. Cela veut dire une liberté qui ne soit pas réduite à la seule sphère privée. Cette liberté suppose de la part des Autorités et de la communauté nationale tout entière, notamment de l'école et des médias qui ont une fonction importante dans la transmission des idées et dans la formation de l'opinion, une volonté expresse de laisser aux personnes et aux institutions la possibilité de développer leur vie religieuse, de transmettre leurs croyances et leurs valeurs, et d'être partie prenante aux différents échelons de la vie sociale et dans les lieux de concertation, sans être exclues pour des motifs religieux ou philosophiques, les règles de l'état de droit étant sauves. Bafouer des croyances religieuses, discréditer telle ou telle forme de pratique religieuse et des valeurs dont un nombre important de personnes est porteur, revient à porter gravement atteinte aux individus qui les professent, constitue une forme d'exclusion contraire au respect des valeurs humaines fondamentales et déstabilise fortement la société où doit exister une certaine forme de pluralisme de pensée et d'action, ainsi qu'une attitude de bienveillance fraternelle. Cela ne peut qu'engendrer un climat de tension, d'intolérance, d'opposition et de suspicion, peu propice à la paix sociale. J'encourage donc tous les protagonistes de la société à demeurer vigilants sur le respect des libertés individuelles. J'invite notamment les médias à une vigilance renouvelée en ce domaine et à un traitement équitable et objectif des différentes confessions religieuses.

6. Parmi les nombreuses missions qui vous attendent et que vous venez d'évoquer, vous avez à poursuivre le travail entrepris par votre prédécesseur pour l'accueil des pèlerins francophones durant le grand Jubilé et pour le développement et le dynamisme de la communauté française. À ce propos, je tiens à vous redire combien j'apprécie l'intérêt porté par votre Ambassade à la préparation des *Journées mondiales de la Jeunesse* qui se tiendront en août prochain, saluant les investissements réalisés pour que les jeunes puissent profiter largement de ce temps fort spirituel et ecclésial. Cette démarche manifeste l'attention que portent les Autorités de votre pays à la présence active de la France à Rome et dans le monde, dans la droite ligne de la démarche de vos compatriotes qui, au cours des siècles passés, ont été des agents de la diffusion de la culture et de la foi dans tous les continents.

Au moment où vous inaugurez officiellement votre mission, je vous offre, Monsieur l'Ambassadeur, mes vœux les meilleurs. Je puis vous assurer que mes collaborateurs s'efforceront de vous donner, à vous-même et à tous les membres de votre Ambassade, l'assistance dont vous pourrez avoir besoin. Je demande à Dieu de soutenir le peuple de France pour qu'il trouve le vrai bonheur et qu'il puisse continuer à travailler avec générosité à la paix et à l'entente entre les composantes de la nation et entre les peuples. Je vous accorde volontiers la

Bénédiction apostolique, ainsi qu'à vos proches et tous ceux qui sont appelés à travailler à vos côtés.

Du Vatican, le 10 juin 2000.

[01349-03.01] [Texte original: Français]

S.E. il Signor Alain DejammetAmbasciatore di Francia presso la Santa Sede

È nato l'8 dicembre 1936.

È sposato.

Ha conseguito la Laurea in Legge presso l'Institut d'Etudes Politiques.

Diplomatico di carriera, ha ricoperto i seguenti incarichi:

Segretario di Ambasciata a Nuova Delhi (1965-1967); Segretario della Missione Permanente presso l'ONU a New York e, poi, Segretario di Ambasciata a Washington (1967-1975); in servizio alla Direzione "Nazioni Unite" e, quindi, presso l'Ufficio del Ministro degli Esteri (1975-1978); Primo Consigliere a Il Cairo (1978-1981); Capo del Servizio Informazioni e Stampa. In seguito, Direttore del Dipartimento Nord Africa e Medio Oriente, Ministero degli Esteri (1981-1989); Ambasciatore a Il Cairo (1989-1991); Direttore del Dipartimento "Affaires Politiques", Ministero degli Esteri (1991-1993); Segretario Generale Aggiunto e Direttore Generale del Dipartimento "Affaires Politiques et Sécurité" (1993-1995); Ambasciatore presso le Nazioni Unite a New York (1995-2000).

[01348-01.01]

-
